

**CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES**  
SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

**AMENDEMENT BUDGETAIRE**  
BUDGET PRIMITIF 2021

**PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES**

**Plan d'urgence pauvreté et précarité**

**Exposé des motifs :**

Selon les associations caritatives, en France, la crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté un million de personnes. Selon le dernier rapport du Secours Catholique, la France compte désormais 10 millions de pauvres : ils sont saisonniers, artisans, autoentrepreneurs, intérimaires, chômeurs, étudiants ne pouvant plus recourir à des jobs pour financer leurs études...Les demandes de RSA bondissent : on estime que 8 millions de personnes doivent désormais y recourir en France contre 5,5 millions l'an passé. Selon le Secours Populaire, depuis le début de la crise, les demandes d'aide alimentaire ont pour exemple augmenté de 30% dans le Rhône, les bénéficiaires ont augmenté de 45% dans l'Ardèche, et de 44% dans l'Ain... Les détails des chiffres du chômage et des faillites montrent que notre Région Auvergne Rhône Alpes est la plus touchée par le second confinement.

La Région mobilise des aides financières importantes pour soutenir l'économie du territoire, pour tenter de préserver l'emploi, éviter des faillites, permettre aux artisans, commerçants de continuer à vivre de leur activité. Mais ces plans ne suffiront pas pour préserver l'ensemble de notre tissu économique. La Région doit maintenant engager un plan d'urgence pour éviter que les foyers les plus fragiles ne basculent dans la misère, que des personnes incapables de payer leur loyer ne se retrouvent à la rue. Elle doit s'engager pour que les plus précaires continuent à trouver de l'aide auprès des associations débordées. Elle s'engage pour aider les étudiants particulièrement fragilisés par la crise.

Dans ce cadre, deux axes doivent être privilégiés, le logement et la nourriture :

- Pour éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue, la Région apportera un soutien aux associations intervenant en urgence pour éviter des expulsions (aide au paiement des loyers durant la période de confinement, de crise...)
- Pour celles ayant déjà perdu leur logement, la Région apportera un soutien financier supplémentaire aux associations intervenant dans le secteur de l'hébergement d'urgence.
- La Région apportera une aide d'urgence aux banques alimentaires afin de les aider à supporter l'afflux d'usagers. Elle aidera également les CCAS et les structures partenaires de la banque alimentaire qui portent les épiceries sociales et solidaires et qui agissent au plus près des bénéficiaires (distribution de colis alimentaires, collecte des denrées auprès des supermarchés, et des épiceries, orientation vers les CCAS et vers les assistantes sociales ...)
- La région renforce son programme d'aide à l'investissement pour les banques alimentaires et pour les associations qui gèrent la distribution de l'aide alimentaire (Emmaüs, Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du Cœur...)
- La Région débloque une aide spécifique pour les associations intervenant auprès des étudiants (nourriture, aide au paiement des loyers)

**Impact budgétaire de l'amendement**

<b>Nature des crédits</b>	<b>Modification proposée</b>	<b>Imputation</b>
Autorisation de programme	+ 2 M€	Chapitre 904
Autorisation d'engagement	+ 3 M€	Chapitre 934
Crédits de paiement d'investissement	+ 4 M€	Chapitre 904 Sous-fonction 2
	- 4 M€	Chapitre 908 Sous-fonction 2 Rubrique 21
Crédit de paiement de fonctionnement	+ 3 M€	Chapitre 934 Sous-fonction 2
	- 2 M€	Chapitre 938 Sous-fonction 8 Rubrique 81
	- 1 M€	Chapitre 935 Sous-fonction 6